AR Prefecture

083-218301323-20261102-DEC_26_2026-AI
Reçu le 02/11/2026

DÉPARTEMENT DU VAR

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

DÉCISION N° DEC_26_2026

Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de restauration de l'église St-Michel-Archange à Solliès-Ville – Avenant n° 1

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 relatif aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL_13_2026 en date du 23 avril 2026 portant délégations consenties au Maire par le conseil municipal,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur au 01 avril 2019,

Vu la décision n° DEC_09_2026 du 24 avril 2026 qui attribue le MAPA pour la mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de restauration de l'église St-Michel-Archange à la société FABRICA TRACEORUM représentée par Corrado DE GIULI DI MORGHEN et Céline GIRARD dont le siège est à MARSEILLE, pour un montant s'élevant à 75 600 € TTC,

Vu la composition du groupement titulaire :
- Société FABRICA TRACEORUM, mandataire
- Société ARTÉMINE, co-traitant, pour l'opération « Économiste de la construction »
- Société IGTECH, co-traitant, pour l'opération « BET Fluides, électricité, courant faible, SSI »
- Société STUDIO ARCHITECTURE DESIGN, sous-traitant, pour l'opération « Géomètre »

Considérant le départ à la retraite de M. CIPRIANI Claude, membre cotitulaire du groupement et agissant sous l'entité IGTECH,

Considérant que cette modification dans la composition du groupement de maîtrise d'œuvre n'altère pas les conditions initiales de la mise en concurrence ni l'équilibre économique du marché,

Considérant que les compétences, les qualifications et les moyens d'exécution requis pour la poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre sont intégralement repris par la société AEC Électricité le nouveau cotitulaire présenté,

Considérant qu'il y a lieu de formaliser ce changement de composition du groupement par la conclusion d'un avenant n° 1 au marché initial, sans incidence financière sur le montant global du marché

DÉCIDE

Article 1er : D'accepter et de signer l'avenant n° 1 au marché public de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de restauration de l'église Saint-Michel-Archange, ayant pour objet de constater et d'acter le retrait du groupement de M. CIPRIANI Claude, représentant de la société IGTECH, pour cause de départ à la retraite et le transfert de ses obligations et prestations restantes à la société AEC ÉLECTRICITÉ à AUBAGNE (13).

Article 2 : La société IGTECH ayant réalisé, facturé et été réglé de la phase DIAG, la société AEC ÉLECTRICITÉ reprend le marché à partir de la phase APS, dans les mêmes conditions financières.

Article 3 : La secrétaire générale et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet du Var.

Fait à Solliès-Ville, le 02 novembre 2026
Le Maire,
Roger CASTEL

MAIRIE DE SOLLIES VILLE (VAR)

MAIRIE DE SOLLIES VILLE (VAR)

Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en préfecture du Var le – 2 NOV. 2026
- la publication le – 2 NOV. 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R421-5 du code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AR Prefecture
083-218301323-20261102-DEC_26_2026-AI
Reçu le 02/11/2026

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

AVENANT N° 1 [1]

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

MAIRIE DE SOLLIES-VILLE
9 rue du 6ème RTS 83 210 Solliès-Ville

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

FABRICA TRACEORUM
280 Bd Michelet – Le Corbusier – App 147 – 13008 Marseille
04 91 04 66 36
contact@fabrica-traceorum.eu

Mandataire du groupement Fabrica Traceorum - IGtech - Artémine

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT MICHEL L'ARCHANGE CLASSÉE MONUMENT HISTORIQUE

- Date de la notification du marché public : **27/04/2026**
- Durée d'exécution du marché public : **24 mois.**

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

AR Prefecture
083-218301323-20261102-DEC_26_2026-AI
Reçu le 02/11/2026

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : **20%**
- Montant HT : **63 000,00 €**
- Montant TTC : **75 600,00 €**

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

M. Cipriani gérant de IGTech, BET fluides du groupement de maitrise d'œuvre, part en retraite. Conformément à l'article *1.4 Cotraitance* du CCAP, en tant que mandataire et par voie du présent avenant n°1, nous proposons le BET AEC Électricité en remplacement afin de réaliser les prestations dans les mêmes conditions que précédemment, telles que décrites dans les pièces contractuelles du marché.

IGTech ayant réalisé, facturé et été réglé de la phase Diag, le BET AEC Électricité reprend le marché à partir de la phase APS, dans les même conditions financières.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

~~Montant de l'avenant :~~

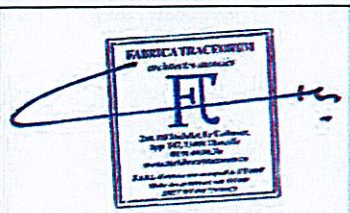
- ~~Taux de la TVA :~~
- ~~Montant HT :~~
- ~~Montant TTC :~~
- ~~% d'écart introduit par l'avenant :~~

~~Nouveau montant du marché public :~~

- ~~Taux de la TVA :~~
- ~~Montant HT :~~
- ~~Montant TTC :~~

AR Prefecture
083-218301323-20261102-DEC_26_2026-AI
Reçu le 02/11/2026

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
FABRICA TRACEORUM Corrado DE GIULI MORGHEN & Céline GIRARD	À Marseille Le 27/10/2026	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

AR Prefecture
083-218301323-20261102-DEC_26_2026-AI
Reçu le 02/11/2026

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.